



<https://cvec.etudiant.gouv.fr/>

Ne s'acquittent pas de la CVEC les étudiants BCS (mais vous devez obtenir une attestation de non acquittement sur ce site). Les étudiants en HMONP n'ont aucune démarche à faire auprès du CROUS DE PARIS, ils sont d'emblée exonérés de la CVEC.

**Montants des droits d'inscription et de RÉ inscription appliqués durant l'année universitaire 2018/2019**

Cursus - LMD	1 <sup>er</sup> CYCLE LICENCE			2 <sup>e</sup> CYCLE MASTER		HMONP	DOCTORAT (École doctorale Paris-Est)
	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5	Année 9	Années (6 - 7 - 8)
Taux réduits LICENCE 224 € et MASTER 313 € et HMONP 384 € (situation particulière)							
Droit d'inscription et de bibliothèque	369 €	369 €	369 €	506 €	506 €	623 €	0 €
Sécurité Sociale gratuite (aucune affiliation LMDE/SMEREP cette année)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Médecine Préventive (gratuite)	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
<b>Total à payer à l'école (gratuit si Boursier sur Critères Sociaux BCS sauf HMONP)</b>	<b>369 €</b>	<b>369 €</b>	<b>369 €</b>	<b>506 €</b>	<b>506 €</b>	<b>623 €</b>	<b>0 €</b>

Vous êtes exonérés des droits d'inscription en LICENCE et MASTER si vous êtes boursier sur critères sociaux

Payant dans tous les cas

Ordre du chèque **AGENT COMPTABLE ENSAPM** ou paiement par **CB**. Le paiement en espèces n'est pas accepté ni le paiement par chèque domicilié à l'étranger.